



Le Groupe Scolaire Charles de Gaulle. Un bâtiment du début des années 1970, de type «Pailleron» : ce qu'il est convenu d'appeler «une passoire thermique».



Exemple de l'intérieur d'un «bâtiment modulaire» qui permettra d'assurer, durant l'année des travaux, les conditions optimales pour les enfants et les enseignants. Dans une recherche d'économie, l'école maternelle sera également ré-aménagée pour accueillir 4 classes dans de bonnes conditions.

L'avis de l'architecte Laurent Vigneron, Responsable de l'Agence AVALONE



«Le passage d'un projet de 1.025 M€ à 2.5 M€ correspond à des objectifs différents. L'idée première était de réduire les consommations énergétiques basées sur la réglementation thermique 2012, réintégrer la garderie périscolaire et rendre l'étage accessible.

Nous devons maintenant suivre la Réglementation Environnementale RE2020, nettement plus exigeante en termes de performance et qui intègre en plus la contrainte Carbone qui exige des procédés mis en œuvre décarbonés. Cette adaptation inéluctable car applicable au 1er janvier 2022, aura aussi des incidences sur la structure.

C'est ainsi que le bois fait son apparition, avec l'emploi d'énergies renouvelables plus efficaces comme le chauffage bois, la géothermie, le solaire... qui ne sont plus des options.

A cela ont été ajoutées 4 nouvelles classes avec stockages d'appoint couvrant les nouveaux besoins propres à l'enseignement, des sanitaires bien séparés entre maternelles et élémentaires, un préau suffisamment large pour abriter les enfants de toute l'école.

Ces travaux, plus lourds qu'une simple rénovation de façades, ne peuvent plus être organisés pendant les vacances d'été d'où l'usage de classes préfabriquées pendant 1 an».



Provillle, le 16 juillet 2021

Mes chères concitoyennes, mes chers concitoyens,

Des informations circulent actuellement sur le projet de rénovation de l'école Charles de Gaulle.

Pour votre parfaite information, un point sur cet important projet s'impose.

Voici les faits :

Fin 2019, une étude succincte conclut à ce qu'un « simple rafraichissement » de notre école avoisinerait le million d'euros. Cette étude n'était qu'une base de travail à minima et non un projet abouti.

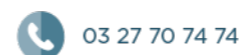
Cette étude fait fi de toutes les obligations légales qui s'imposent à nous, notamment en ce qui concerne la réglementation environnementale en vigueur depuis 2020.

Le Groupe scolaire Charles de Gaulle doit être une école moderne du 21ème siècle, écologique, fonctionnelle et respectueuse de l'environnement.

Le prix d'un million d'euros annoncé par un groupe de cinq démissionnaires dans un tract distribué aux Provillois ne tient compte :

- **Ni** des mises aux normes de sécurité et d'accessibilité obligatoires.
- **Ni** du coût de la maîtrise d'œuvre (architecte notamment), des organismes de contrôle, des diagnostics (amiante, plomb), des relevés topographiques.
- **Ni** des obligations liées au traitement et à la qualité de l'air dans les bâtiments publics devenus obligatoires (réglementation RE2020).

MAIRIE DE PROVILLE



- **Ni** des projections sur l'évolution des effectifs de l'école (140 logements supplémentaires dans un avenir proche), ni de la réduction envisagée par l'éducation nationale du nombre d'élèves par classe, et, par voie de conséquence, de la création d'espaces complémentaires.

- **Ni** de la numérisation inéluctable de l'enseignement (tableaux numériques...).

- **Ni** des conditions drastiques pour obtenir des subventions. **La rénovation énergétique des bâtiments publics est devenue une priorité nationale et c'est le critère principal pour bénéficier des différents plans de relance de l'économie (et donc des aides inhérentes aux efforts réalisés).**

- **Ni** des souhaits du corps enseignant, premiers utilisateurs de l'école, avec qui nous travaillons aujourd'hui en étroite collaboration (bureau administratif au rez-de-chaussée et non à l'étage, classes maternelles donnant directement sur l'extérieur, garderie intégrée à l'école...), ni même des souhaits des parents d'élèves **(aucune réunion ni concertation préalable avant cette « estimation hasardeuse »).**

- **Ni** des aménagements extérieurs, notamment **l'indispensable réalisation d'un préau pour abriter les enfants.**

- **Ni** des classes provisoires pour assurer un enseignement de qualité (nuisances sonores, risques liés au chantier...) pendant les travaux durant une année scolaire.

Ce qui fait tout de même beaucoup de coûts réels ignorés...

Vous pouvez être assurés de notre volonté de gérer au mieux les deniers publics, sans dépenses inutiles et en recherchant toutes les aides financières possibles. D'ailleurs, vous pouvez comparer sans peine que l'enveloppe financière de notre projet est dans la moyenne ni plus ni moins de celles de communes avoisinantes ayant le même objectif. Nous pouvons citer pour exemple la rénovation de l'école d'Iwuy qui arrive au même budget global que Proville pour un projet de rénovation identique (même cas de figure, même nombre de classes, même superficie, même recherche environnementale et d'économie d'énergie).

Pas de miracle en perspective, chaque chose a son juste prix. 2.5 millions d'euros est celui d'une rénovation de qualité pour notre unique école. Une rénovation qui s'inscrit dans la durée.

Parlons maintenant des subventions importantes que ce projet sérieux va générer :

Le sérieux de notre projet a déjà convaincu le Préfet du Nord qui a décidé de nous accompagner en nous finançant à hauteur de **604 000 €** au titre de la DSIL (Dotation de Solidarité et d'Investissement Local). L'Education Nationale a également décidé de retenir notre dossier de numérisation de l'école pour **20 500 €**.

Nous avons sollicité le Département à hauteur de **300 000 €**. Notre Conseiller Départemental, Nicolas Siegler, Vice-Président en charge du renouveau des territoires ainsi que le Président du Conseil Départemental du Nord nous ont assuré de leur soutien total sur ce projet.

Nous allons également solliciter la Région dans le cadre des Fonds de Relance et de Solidarité avec les Territoires pour **150 000 €**, cette fois encore notre Conseillère Régionale nous a assuré de son entier soutien.

Nous allons solliciter, à nouveau l'État dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour un montant pouvant se situer entre **200 000 € et 400 000 €**.

Nous avons sollicité la Caisse d'Allocations Familiales qui peut prendre à sa charge **jusqu'à 60% du coût effectif de la garderie ainsi que 25 000 € d'équipements.**

Nul doute que d'autres aides, que nous continuons de mobiliser (Pays du Cambrésis, Communauté d'Agglomération de Cambrai...), **permettront de faire baisser encore le reste à charge de la commune.** Il convient enfin de rappeler les importantes économies d'énergie qui seront réalisées à l'avenir, grâce à cette rénovation de qualité, ainsi qu'un réel impact positif sur notre environnement. Un beau message adressé à nos enfants qui nous poussent, avec raison, à faire tous les efforts nécessaires en matière d'environnement.

Notre école, l'école de nos enfants, sera donc une réalisation exemplaire qui ne coûtera pas plus cher à Proville qu'un avant-projet non réaliste, incomplet et inadapté aux financements du Plan de Relance dont on voudrait vous faire croire qu'il est réalisable en l'état.

Voici, mes chères concitoyennes, mes chers concitoyens les faits. Je suis bien sûr à votre disposition pour vous apporter toutes informations complémentaires sur ce sujet.

Très cordialement,

Guy Coquelle,
Maire de Proville

